

## Établissements pénitentiaires vaudois



**Lausanne**  
La cour de la prison du Bois-Mermet (image d'archives, 2009). L'établissement, régulièrement surpeuplé, sera transformé et agrandi. PATRICK MARTIN

## Embellie provisoire ou durable?

En 2019, la proportion des détenus ayant séjourné plus de 48 heures dans les zones carcérales de la police atteignait **92%** à l'Hôtel de police de Lausanne, **62%** dans les centres décentralisés de gendarmerie mobile et **53%** à la Blécherette. Des chiffres élevés caractérisaient aussi les années précédentes. Or, pour la période de janvier à mai 2020, la baisse est forte: le taux se situe respectivement à **62%**, **7%** et **28%**. La durée médiane de séjour chute aussi. Située entre **9** et **12,5 jours** en 2019, elle passe, pour les cinq premiers mois de 2020, à **2,5 jours** à la Blécherette et à la police de Lausanne, et même à **1 jour** dans les centres de gendarmerie mobile. La crise sanitaire pourrait avoir réduit autant la criminalité de rue que les arrestations. Pour l'avocat et député socialiste Nicolas Mattenberger, ce recul serait provisoire: «C'est reparti à la hausse avec des durées de 12 à 13 jours.» Le Canton, lui, penche pour un reflux durable. Les causes seraient multiples: création de 250 places de détention depuis 2012, baisse de 50% des infractions au Code pénal depuis 2013, recours accru aux alternatives à la détention depuis 2018. **PH.M.**

# L'impatience explose face aux prisons surpeuplées

L'État assure qu'il n'est pas possible d'agir plus vite pour ouvrir un nouveau pénitencier, à Orbe, en 2026. Des solutions provisoires sont réclamées.

## Philippe Maspoli

Anne-Sophie Betschart est la nouvelle présidente de la Commission des visiteurs de prison du Grand Conseil. La socialiste a succédé à Claude Schwab à la tête de cet organisme chargé de contrôler les conditions de détention, dans un système pénitentiaire vaudois qui affiche officiellement 801 places, mais qui abrite souvent près de 980 détenus. Elle ne mâche pas ses mots alors qu'elle a remis «son» premier rapport, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

## «Coup de gueule»

Au centre du «coup de gueule» parlementaire qui s'est exprimé le 9 février dernier se trouvent les zones carcérales de la police, ces lieux de détention provisoire à l'équipement spartiate, à l'Hôtel de police de Lausanne et à la Blécherette pour la police cantonale. Il est illicite d'y séjourner plus de 48 heures.

Or, en 2019, la proportion des prévenus qui y sont restés enfermés plus de deux jours avait atteint 92% à la police de Lausanne avant une baisse notable dans les premiers mois de 2020 (voir encadré): «En 2019, nous avions suspendu nos visites pour ne pas cautionner cette situation. Rien ne bouge et nous en avons ras le bol», déclare Anne-Sophie Betschart. Elle admet d'ores et déjà redouter la réaction du prochain rapport: «Je m'inquiète de devoir revenir avec les mêmes propos», relève-t-elle.

Ces mêmes propos se répètent depuis plusieurs années. Non seulement au sujet des zones carcérales policières mais

«En termes de volume, le projet des Grands-Marais est similaire à l'hôpital de Rennaz.»



**Béatrice Métraux**  
Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

«En 2019, nous avons suspendu nos visites pour ne pas cautionner cette situation.»



**Anne-Sophie Betschart**  
Présidente de la Commission des visiteurs de prison du Grand Conseil

aussi de la surpopulation, particulièrement dans l'établissement de détention avant jugement du Bois-Mermet, à Lausanne. Promise à l'abandon pour 2025, puis 2030, en lien avec l'ouverture d'un nouveau pénitencier de 410 places à Orbe, cette prison construite en 1905 prolongera finalement sa vie jusqu'en 2050, avec 23 places en plus pour un coût de transformation de 24,5 millions de francs.

## Situations indignes

Cet établissement abrite régulièrement 170 détenus, en partie en exécution de peine, alors que la capacité normale se monte à 100 places. Le goulet du Bois-Mermet explique en partie les trop longs séjours en amont, dans les cellules de la police. La Commission des visiteurs y décrit des situations indignes: «Les WC où un simple rideau de séparation ne permet pas de retenir les odeurs et les bruits (pas d'aération, pas d'intimité) ne respectent pas la dignité des personnes.» Et encore: «Les cellules y sont humides et froides en hiver, trop chaudes en été. Le chauffage et l'aération des cellules sont très irréguliers. En période caniculaire, comme durant l'été 2019, la ventilation des locaux n'est guère possible.»

Plusieurs députés, de gauche comme de droite, ont enfoncé le clou. La situation dans les zones carcérales de la police? «J'ai honte. Notre canton viole chaque jour les normes des droits humains», déclare ainsi le socialiste Nicolas Mattenberger. Du côté du PLR, le médecin Philippe Vuillemin renchérit: «En 2013, j'effectuais mes dernières gardes médicales et cette situation durait déjà depuis un certain temps.»

## Nouvelle prison

Alors que l'impatience monte et s'exprime depuis plusieurs années, le Canton vient de préciser sa politique pénitentiaire en complément d'un premier rapport présenté en janvier 2016. Elle repose largement sur l'ouverture du futur pénitencier des Grands-Marais, à Orbe, à côté de celui de Bochuz, pour un coût de 300 millions de francs. Environ

220 places, sur un total de 410 dans le projet final, seront disponibles dès 2026 alors que l'horizon 2025 était évoqué lors de la présentation en mars 2018. Un crédit d'étude de 12 millions a été accordé en septembre 2018, le concours d'architecture se terminera en mai. Mais l'attente ne manque pas de provoquer des réactions: «Enfin ça bouge, enfin nous avons une feuille de route, mais regardez les dates. Il faut vraiment que le Conseil d'État mette les bouchées doubles», lâche Anne-Sophie Betschart.

## «Ça peut prendre du temps»

Où est le frein? Est-il financier, technique ou politique? Béatrice Métraux, conseillère d'État à la tête du Département de l'environnement et de la sécurité, conteste l'existence même d'un frein. Selon elle, la longue attente est normale et justifiée: «Avant le démarrage du

chantier de construction proprement dit, les phases de programmation, de faisabilité, de concours d'architecture et d'avant-projet sont longues et se doivent de respecter les réglementations et les cadres légaux en vigueur. Ce qui peut prendre du temps.»

Elle estime que, «au vu de sa complexité, un tel projet avance en réalité plutôt rapidement». Et elle compare ce plan pénitentiaire avec un autre qui a connu plusieurs controverses financières et politiques. C'est l'Hôpital Riviera-Chablais, ouvert à Rennaz en été 2020: «Pour comparaison, en termes de volume notamment, le projet est similaire à l'hôpital de Rennaz qui a été construit en quatre ans, après quelque 20 ans de réflexions, études et travaux préparatoires.»

Le projet des Grands-Marais doit résoudre plusieurs points sombres de l'ensemble pénitentiaire vaudois. La feuille de route

tout juste déposée évoque, par exemple, le projet d'unité carcérale psychiatrique. Un premier plan, intégré à Bochuz, a été abandonné en 2016. Une nouvelle idée, à la Tuilière (Lonay), une prison de détention provisoire où des femmes et des hommes sont détenus, n'apparaît pas réalisable, «devant la complexité de l'intervention prévisible des travaux sur un site en exploitation». Elle sera finalement intégrée aux Grands-Marais, en complément des 20 places du futur Établissement de réinsertion sécurisé (ERS) sur le site de Cery, à Prilly.

## Et les Portakabin?

L'épilogue de la saga des zones carcérales de la police reste également suspendu à l'ouverture de la prison des Grands-Marais. Plusieurs députés réclament une solution provisoire. Une piste souvent évoquée se concentre sur des bâtiments modulables de type Portakabin. Béatrice Métraux met en avant l'obstacle du terrain: «Des recherches ont été réalisées mais n'ont pas abouti.» Selon la conseillère d'État, il faudrait engager des agents de sécurité privés, alors que de tels engagements, déjà pratiqués, sont controversés. Et un tel système modulaire intégrerait difficilement des structures telles que centre de soins, locaux de visites ou ateliers.

Ces objections ne convainquent pas Nicolas Mattenberger: «Quand on veut, on peut», relève le député avocat. Selon lui, des espaces existent, par exemple du côté de la Blécherette. Le député médecin Philippe Vuillemin rêve, de son côté, qu'une solution soit présentée l'an prochain.

## Le «tout carcéral» critiqué

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent que le canton de Vaud pratique fortement la mise en détention, davantage que d'autres cantons. L'OFS pointe ainsi, en 2020, un effectif vaudois de 317 détenus en prison avant jugement, deuxième du classement suisse. Le canton de Zurich, en tête, se situe à 377 mais sa population est deux fois supérieure.

Genève incarne encore plus: l'effectif des détenus égale celui de Zurich pour trois fois moins d'habitants. Au Grand Conseil

vaudois, le député Hadrien Buclin (Ensemble à Gauche et POP) déplore le «tout carcéral» vaudois alors que Philippe Vuillemin (PLR) plaide pour le bracelet électronique. Le Service pénitentiaire (SPEN) annonce de son côté avoir doublé les mesures de surveillance électronique et multiplié par neuf le nombre de personnes soumises au travail d'intérêt général, depuis que le choix des modalités d'exécution des courtes peines est devenu sa compétence, en 2018. **PH.M.**